
Fiche thématique

« Relations et partenariats Université – Société »

Le développement de l'université de Lille doit s'inscrire dans le partenariat avec les organismes, les universités et écoles de la région, les collectivités territoriales, et le monde socio-économique.

L'université et la sphère socio-économique sont amenées à identifier et mettre en œuvre toutes les formes de coopération réalisables pour favoriser une meilleure insertion des diplômés, la meilleure adéquation possible des formations avec les évolutions récentes de la société et de son écosystème, un transfert de l'innovation académique porteur de valeur ajoutée pour les entreprises et la société, une meilleure appropriation par la société civile des valeurs que porte l'université. Les moyens à mettre en œuvre pour soutenir ces actions sont à mettre en balance avec leur portée, leur utilité et leur efficacité. Celles-ci devront être évaluées selon des critères partagés, transparents et vérifiables.

Etant donné l'hétérogénéité forte de nos pratiques disciplinaires, il va sans dire qu'un état des lieux doit être effectué sans attendre sur la nature et les retombées des relations partenariales déjà à l'œuvre (entreprises privées, acteurs institutionnels, associations, etc.). La diversité de notre université doit permettre de répondre à de multiples besoins sociétaux et elle doit être force de proposition et d'innovation dans ses relations avec le monde socioéconomique. Dans le contexte actuel, les impératifs d'autonomie de financement, de liberté académique, de collégialité et de réponses aux attentes sociétales sont essentiels dans l'exercice d'une vice-présidence « relations et partenariats université/société » qui se fera en lien étroit avec les autres vice-présidences notamment la FTLV et la Recherche.

Le développement des ressources propres est un enjeu majeur, crucial, vital pour le développement de notre grande université. Bien qu'antérieurement des possibilités fussent offertes, la loi de 2007 a donné aux universités les moyens de développer des ressources propres en prospectant pour des financements auprès de partenaires publics ou privés. Une des missions de cette vice-présidence sera de proposer de venir en soutien des actions et de la politique des fondations (i-site et Université de Lille par exemple) selon des modalités qu'elles auront elles-mêmes choisi en fonction de leurs objectifs et des moyens dédiés à leur réalisation.

Les potentiels sont innombrables dans notre communauté universitaire. Pour qu'ils s'épanouissent pleinement, cette vice-présidence devra :

- Favoriser l'émergence et le soutien de diplômes co-construits en alternance avec des entreprises dont certains secteurs d'activité devront être ciblés.
- Valoriser et développer les portefeuilles de brevets et de technologie.
- Offrir des plateformes d'expertise et de conseil aux entreprises et aux collectivités afin de valoriser les compétences académiques et d'ingénierie qui peuvent l'être. Il en existe déjà, il faut les développer et innover dans certaines disciplines où des transferts de compétences ne demandent qu'à s'exprimer. Cela permettra aux acteurs socio-économiques d'être plus attractifs et compétitifs et à notre communauté de maintenir une dynamique partenariale dans un contexte de liberté académique tout en dégagant des marges de manœuvre pour mener à bien les missions essentielles. Cette relation participera à l'ouverture du monde socioéconomique aux réussites de l'université.
- Soutenir et promouvoir le développement de contrats partenariaux de recherche appliquée entre université et entreprises/collectivités territoriales, non seulement par un soutien aux appels d'offre mais aussi par une prospection proactive dans des cadres bilatéraux ou multilatéraux spécifiques.
- Créer un Business Center pour susciter l'entrepreneuriat au sein des laboratoires afin de détecter les startups innovantes à fort potentiel et les accompagner dans leur développement et de permettre l'émergence de junior-entreprises.

Afin d'optimiser la mise en œuvre des actions décrites ci-dessus il faudra réfléchir à la création d'un bureau de liaison avec la SATT, les pôles de compétitivité et les différents clusters. Toutes ces actions s'entendent aussi bien au niveau régional, national qu'international. Cette structuration ne se mettra en place qu'avec les laboratoires, les composantes et les services communs, tous les types de personnel, pour le bénéfice de toutes et tous.

Des règles parfaitement claires et partagées devront être édictées et suivies afin de garantir que les ressources ainsi créées ou pérennisées bénéficient aux initiateurs et porteurs de projets mais profitent également dans une juste répartition aux acteurs qui de par la nature de leurs activités ont plus de difficultés à contribuer à ce développement. Il est essentiel que l'université place le curseur entre incitation et redistribution/solidarité à un niveau permettant de garantir le fonctionnement optimal de l'université pour ce type d'actions. Cela ne pourra se faire que de manière parfaitement démocratique et collégiale. Un groupe de travail représentatif des grands domaines de recherche et de toutes les catégories de personnel sera mis en place afin de faire des propositions dans ce domaine. Cela devra s'accompagner de la création d'une charte garantissant l'indépendance des chercheurs : l'intégrité et la spécificité de la recherche universitaire doivent être maintenues et les impératifs économiques ou la rentabilité financière ne doivent pas prendre le dessus sur la qualité et la pertinence de la recherche académique.

Nous ne devons jamais perdre de vue que l'université est un service public. Lieu de production et de transmission de savoirs, elle promeut des valeurs universelles d'humanisme et de progrès et génèrent également des innovations sociétales qui doivent aller dans le sens du bien commun des générations actuelles et futures. En cela l'université a la mission de développer et de transmettre un patrimoine

scientifique et culturel à partir de l'ensemble de ses disciplines. Enseigner et Chercher à l'université nous confère le privilège du libre questionnement, de l'analyse et de la proposition et il nous incombe de partager ce privilège et de le mettre au service de la société dans le cadre bien précis des valeurs qui sont les nôtres, les valeurs de progrès, sociales et solidaires, dans un paradigme tout à fait complémentaire avec celui décrit plus haut concernant plus d'autonomie financière. Nous devons développer des ressources propres pour être toujours au service de la société et de nos concitoyens.